

2018/12/03

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité tenue au lieu et à l'heure des séances, lundi le **3 décembre 2018**, à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Gino Moretti.

Sont présents :

Les conseillères et conseillers :	Heather L'Heureux,	district 2
	Roger Carignan,	district 3
	Sylvie Tourangeau,	district 4
	François Boileau,	district 5
	Johanne Leduc,	district 6

Absente	Ginette Caza,	district 1
---------	---------------	------------

La directrice générale et secrétaire-trésorière: Lyne Viau

Les membres présents forment le quorum.

---

355-2018

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30 par Gino Moretti, maire de Saint-Anicet.

Adoptée

---

356-2018

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*CONSIDÉRANT* que le maire a donné lecture de l'ordre du jour ;

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'adopter l'ordre en modifiant les points suivants :

Enlever le point 7.15  
Ajouter le point 11.01

Accepter l'offre de service – IP Intelligence publique;  
Accepter l'offre de service – Architecte paysagiste  
pour le parc intergénérationnel ;

Adoptée

---

357-2018

### **DÉPÔT ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2018**

*CONSIDÉRANT* qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2018 a été remise à chaque membre du Conseil ;

*CONSIDÉRANT* que celui-ci est soumis pour approbation.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal du 5 novembre 2018, tel que présenté.

Adoptée

---

358-2018

### **APPROBATION DES COMPTES À PAYER**

La conseillère, Sylvie Tourangeau mentionne qu'elle a un intérêt pécuniaire particulier sur cette question et s'abstient de participer aux délibérations.

2018/12/03

*CONSIDÉRANT* qu'une copie des listes suivantes a été remise à tous les membres du Conseil ;

*CONSIDÉRANT* que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance;

Salaire – Mois novembre 2018 :	93 859.43 \$
Liste des chèques en circulation :	69 688.49 \$
Liste suggérée des factures à payer :	45 649.51 \$
Liste des prélèvements :	90 038.74 \$
Liste des dépôts directs :	46 791.79 \$
TOTAL des dépenses du mois :	346 027.96 \$

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Il est résolu unanimement d'autoriser le paiement des factures et des dépenses du mois de novembre 2018, totalisant 346 027.96 \$.

Adoptée

---

## **CORRESPONDANCE**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2018.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

### **DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES DONNÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

Dépôt du registre des déclarations des dons aux membres du conseil de la municipalité de Saint-Anicet, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ».

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne qu'aucune déclaration de dons, marques d'hospitalité ou autres avantages reçus par les membres du conseil n'a été déposée au registre de ces déclarations depuis la séance ordinaire du 4 décembre 2017.

359-2018

---

## **NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de nommer la conseillère, Sylvie Tourangeau, maire suppléant pour les mois de décembre 2018, janvier, février et mars 2019 ;

Que le maire Gino Moretti, le maire suppléant Sylvie Tourangeau, la secrétaire-trésorière Lyne Viau et la secrétaire-trésorière adjointe Sylvie Caza soit les représentantes de la Municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient à la Caisse Populaire Desjardins du Haut-Saint-Laurent :

Sous la signature de deux (2) d'entre eux soit ;

- La signature du maire ou du maire suppléant ;
- La signature de la secrétaire-trésorière ou de la secrétaire-trésorière adjointe.

2018/12/03

Que le maire suppléant représente le maire au conseil de la MRC du Haut-Saint-Laurent en cas d'absence de celui-ci.

Adoptée

---

360-2018

### **ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2019**

*CONSIDÉRANT* que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau. Appuyé par le conseiller, Roger Carignan. Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement :

*QUE* le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018, qui débiteront à 19 h 30 :

Lundi, 14 janvier 2019	Lundi, 8 juillet 2019
Lundi, 4 février 2019	Lundi, 5 août 2019
Lundi, 4 mars 2019	Lundi, 9 septembre 2019
Lundi, 1 <sup>er</sup> avril 2019	Lundi, 7 octobre 2019
Lundi, 6 mai 2019	Lundi, 4 novembre 2019
Lundi, 3 juin 2019	Lundi, 2 décembre 2019

*QU'UN* avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la Municipalité.

Adoptée

---

361-2018

### **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS AUX COMITÉS MUNICIPAUX**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc. Appuyé par le conseiller, François Boileau. Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de nommer des représentants aux comités municipaux suivants :

#### Culturel, Loisir et bibliothèque

- Roger Carignan
- Johanne Leduc Représentante au CRSBP

#### Eaux de surface

- François Boileau
- Ginette Caza

#### Comité consultatif d'urbanisme

- Heather L'Heureux
- Johanne Leduc

#### Communication

- Sylvie Tourangeau

#### Sécurité publique

- Sylvie Tourangeau

2018/12/03

- Ginette Caza
- Roger Carignan observateur

Voirie : signalisation, chemins municipaux et privés, déneigement, lampadaires

- Roger Carignan
- Sylvie Tourangeau

Agricole

- Heather L'Heureux
- François Boileau
- Sylvie Tourangeau

Rivière La-Guerre

- Ginette Caza
- Heather L'Heureux
- François Boileau observateur

Comité relation de travail

- Ginette Caza
- Sylvie Tourangeau

**LE MAIRE EST PRÉSIDENT D'OFFICE DES COMITÉS MUNICIPAUX**

**Représentants sur les comités administratifs de :**

Les Aventuriers de l'Archéologie du Haut St-Laurent

- Ginette Caza Représentante
- François Boileau Substitut

Les Amis de la réserve nationale de faune du lac St-François

- Johanne Leduc Représentante
- François Boileau Substitut

Régie intermunicipale de la patinoire régionale de Huntingdon

- Heather L'Heureux Représentante
- Roger Carignan Substitut

Adoptée

362-2018

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA BOUFFE ADDITIONNELLE –  
CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR PANIERS DE NOËL 2018**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder un montant de 750.00 \$ à l'organisme *La Bouffe additionnelle*, afin d'aider à défrayer les coûts des paniers, dans sa campagne de financement de Noël 2018.

Code budgétaire : 02 11000 970

Adoptée

2018/12/03  
363-2018

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE DE RESSOURCES FAMILIALES  
DU HAUT ST-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller, Roger Carignan.  
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accorder un montant de 100.00 \$ à l'organisme *Centre de Ressources Familiales*, afin d'aider l'organisme à organiser une fête de Noël féérique pour environ 100 enfants le 18 décembre prochain.

Code budgétaire : 02 11000 970

Adoptée

---

364-2018

**REMBOURSEMENT DU FONDS DE ROULEMENT**

*CONSIDÉRANT* qu'une somme de 42 072.86 \$ provenant du fonds de roulement a été utilisée pour l'achat comptant du camion du service incendie, selon la résolution 086-2014 adoptée le 3 mars 2014 ;

*CONSIDÉRANT* que cette somme doit être remboursée chaque année sur une période maximum de cinq (5) ans soit un montant de 8 608.00 \$ ;

*CONSIDÉRANT* qu'une somme de 24 999.95 \$ provenant du fonds de roulement a été utilisée pour l'achat comptant du camion pick-up Dodge Ram 2012 pour la voirie selon la résolution 049-2016 adoptée le 15 février 2016 ;

*CONSIDÉRANT* que cette somme doit être remboursée chaque année sur une période maximum de cinq (5) ans soit un montant de 4 566.00 \$.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de s'approprier au surplus non affecté le montant de 13 174.00 \$ pour le remboursement du fonds de roulement.

Adoptée

---

365-2018

**SUR LES ROUTES DU ST-LAURENT – QUOTE-PART 2019**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.  
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter de défrayer en janvier 2019 un montant de 7 596.00 \$. Cette somme représente la quote-part 2019 de la Municipalité, concernant le service de transport adapté "Sur les Routes du St-Laurent", et le chèque sera fait à l'ordre de la municipalité mandataire.

Code budgétaire : 02 37010 951

Adoptée

---

366-2018

**SUR LES ROUTES DU ST-LAURENT – MUNICIPALITÉ MANDATAIRE :  
SAINTE-BARBE**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par le conseiller, François Boileau.

2018/12/03

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter que la *Municipalité de Sainte-Barbe* demeure la Municipalité mandataire pour l'année 2019 concernant le service de transport adapté "Sur les Routes du St-Laurent".

Adoptée

---

367-2018

**SUR LES ROUTES DU ST-LAURENT – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019**

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires 2019 de "Sur les Routes du St-Laurent" pour un montant de recette et de dépenses de 445 300.00 \$.

Adoptée

---

368-2018

**SUR LES ROUTES DU ST-LAURENT – GRILLE TARIFAIRE 2019**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la grille tarifaire de "Sur les Routes du St-Laurent" pour l'année 2019.

Adoptée

---

369-2018

**RENOUVELLEMENT DE SERVICE CONCERNANT LE CONTRÔLE DES CASTORS**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente de services pour le contrôle des castors avec monsieur Yanick Legros, pour l'année 2019 au prix de 100.00 \$ par castor capturé.

Code budgétaire : 02 46010 499

Adoptée

---

370-2018

**RENOUVELLEMENT DE SERVICE CONCERNANT LE CONTRÔLE ANIMALIER**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, François Boileau.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer une entente de services pour le contrôle animalier avec *Contrôle animal Vaudreuil-Soulanges* représenté par madame Chantal Vermette et monsieur Richard Seymour, pour l'année 2019.

Code budgétaire : 02 29000 451

Adoptée

---

371-2018

**RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder au renouvellement de l'assurance

collective pour les employés municipaux avec la Compagnie Sunlife et de demander de remplacer DMA par celui SSQ/GASQ, soit l'option 1 pour l'année 2019.

2018/12/03

Adoptée

---

372-2018

### **RÉSULTAT DES SOUMISSIONS POUR LA RAMPE DE MISE À L'EAU DU STATIONNEMENT MUNICIPAL**

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) entreprises afin d'obtenir un prix pour les travaux de la rampe de mise à l'eau au stationnement municipal ;

*CONSIDÉRANT* que la Municipalité a reçu deux (2) soumissions conformes, soit :

- |                       |                             |
|-----------------------|-----------------------------|
| • J. R. Caza et Frère | 26 316.33 \$ taxes incluses |
| • Weaner excavation   | 46 162.46 \$ taxes incluses |

Il est proposé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'accepter la soumission de *J. R. Caza et Frère* pour les travaux de la rampe de mise à l'eau au stationnement municipal pour un montant de 26 316.33 \$ taxes incluses.

Que les travaux seront exécutés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, période recommandée par les différents ministères.

Code budgétaire : 02 70150 522

Adoptée

---

373-2018

### **PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION**

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

*ATTENDU* que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

*ATTENDU* que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Saint-Anicet approuve les dépenses d'un montant de 186 247.00 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée

---

2018/12/03  
374-2018

## **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2014-2018**

*ATTENDU* que La Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

*ATTENDU* que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que :

- La Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;
- La Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
- La Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28.00 \$ par habitant par année, soit un total de 140.00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq (5) années du programme ;
- La Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;
- La Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux comporte des coûts réalisés véridiques.

Adoptée

375-2018

## **RESCINDER LA RÉOLUTION 319-2018 – LOCATION DE TAPIS ENTENTE DE SERVICE**

*CONSIDÉRANT* que la résolution 319-2018 a été adoptée lors de la séance du conseil du 2 octobre 2018 soit de signer une entente de service avec *Buanderie Beaulieu* pour la location de tapis pour les bâtiments de la Municipalité ;

*CONSIDÉRANT* que le service de l'entreprise ne sera pas retenu.

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de rescinder la résolution 319-2018 qui mentionne de signer une entente de service avec *Buanderie Beaulieu* pour la location de tapis pour les bâtiments de la Municipalité.

Adoptée



2018/12/03  
376-2018

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT #397 – ÉTABLISSANT LES TARIFS POUR DIVERS SERVICES RENDUS PAR LA MUNICIPALITÉ**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'ajouter au règlement #397 les services suivants ;

*QUE* le tarif de location pour les nappes au Centre Communautaire est de 6.50\$/chacune et pour les organismes à but non lucratif, le coût réel de nettoyage ;

*QUE* le tarif pour la location de la salle du conseil est de ;

- 100.00 \$ pour les résidents de Saint-Anicet ;
  - 20.00 \$ pour le dépôt de la clé ;
  - 60.00 \$ pour un dépôt pour le nettoyage ;
- Sauf pour les organismes à but non lucratif.

*QUE* le tarif pour l'utilisation de la cuisine au centre communautaire est de 100.00 \$ sauf pour les organismes à but non lucratif et lors de funérailles ;

*QUE* tous ces changements soient faits au règlement 397 concernant les tarifs.

Adoptée

377-2018

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #509 – ABROGATION DU RÈGLEMENT #435 – CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA 85<sup>E</sup> AVENUE ET RUE**

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet a adopté le règlement 435 concernant l'entretien de la 85<sup>e</sup> Avenue et Rue le 5 novembre 2012 ;

*ATTENDU* que les citoyens désirent annuler les travaux d'entretien sur la 85<sup>e</sup> Avenue et Rue ;

*ATTENDU* qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

*ATTENDU* que la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet d'annuler les travaux d'entretien sur la 85<sup>e</sup> Avenue et Rue selon la demande des propriétaires concernés.

*ATTENDU* qu'un avis de motion a été donné le 4 novembre 2018.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par la conseillère, Johanne Leduc.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement, que le règlement suivant soit adopté :

**ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

**ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2018/12/03

Gino Moretti  
Maire

Lyne Viau  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Adoptée

---

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT –  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT #355 – ENTRETIEN DE LA 142<sup>E</sup> RUE POUR  
AJOUTER L’AUTORISATION D’INSTALLER DES LAMPADAIRES**

Conformément à l’article 445 du Code municipal, je soussigné, François Boileau conseiller, donne avis de motion qu’à une prochaine séance du conseil, sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le règlement #355 – Concernant l’entretien de la 142<sup>e</sup> Rue pour ajouter l’autorisation d’installer des lampadaires. Le projet de ce règlement est présenté séance tenante et des copies du projet de règlement sont disponibles pour le public.

378-2018

**OFFRE DE SERVICE DU CABINET DHC AVOCATS**

Il est proposé par le conseiller, François Boileau.  
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir les services du cabinet *DHC Avocats* au montant de 400 .00 \$ pour consultations téléphoniques illimitées plus taxes par année et pour réponses confirmées par courriel, le taux horaire privilégié est de 150.00 \$ plus taxes.

Code budgétaire : 02 13000 410

Adoptée

379-2018

**ACCEPTER LA SOUMISSION DE DÉNEIGEMENT POUR LA MUNICIPALITÉ  
FERME A.M.C. LEBLANC INC.**

Il est proposé par la conseillère, Heather L’Heureux.  
Appuyé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Il est résolu unanimement d’accepter la soumission de déneigement pour la saison 2018-2019 avec *Ferme A.M.C. Leblanc Inc.*, pour la :

- Montée Currie 90.00\$/chaque fois taxes en sus

Code budgétaire : 02 33000 443

Adoptée

380-2018

**AUTORISATION DE PAIEMENT D’UNE PARTIE DE LA RETENUE  
CONCERNANT LES TRAVAUX SUR LES CHEMINS EN 2017 – ALI  
EXCAVATION INC.**

*CONSIDÉRANT* que l’entrepreneur Ali Excavation inc. a terminé le travail de réfection des routes municipales et qu’un montant de 5% a été retenu soit la somme de 74 038.75 \$ pour la correction de possible déficience ;

*CONSIDÉRANT* que l’entrepreneur Ali Excavation inc. fera les corrections au printemps 2019, il demande la remise d’une partie de la somme retenue, soit un montant de 24 038.75 \$ taxes incluses.

*EN CONSÉQUENCE*, il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

2018/12/03

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à remettre la somme de 24 038.75 \$ taxes incluses à l'entrepreneur Ali Excavation inc. soit une partie de la somme retenue concernant des travaux effectués sur les chemins en 2017 et que la balance de la retenue soit 50 000.00 \$ sera remise après la correction des déficiences au printemps 2019.

Code budgétaire : 55 13600 000

Adoptée

---

381-2018

### **ASSURANCE AVANTAGE SANTÉ POUR LES POMPIERS**

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.

Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.

Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement que la Municipalité souscrive à un Programme participatif de santé globale pour les pompiers volontaires du service incendie de Saint-Anicet avec la compagnie GASQ Avantages sociaux pour la somme de 2.65\$/pompier/mois plus les taxes applicables.

Code budgétaire : 02 22000 429

Adoptée

---

382-2018

### **PROGRAMME D'AIDE AUX POMPIERS**

*ATTENDU* que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

*ATTENDU* que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

*ATTENDU* qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

*ATTENDU* que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

*ATTENDU* que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux ;

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

*ATTENDU* que la Municipalité de Saint-Anicet prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

*ATTENDU* que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Haut Saint-Laurent en conformité avec l'article 6 du Programme.

2018/12/03

Il est proposé par la conseillère, Sylvie Tourangeau.  
Appuyé par le conseiller, Roger Carignan.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Haut Saint-Laurent.

Adoptée

---

## **VARIA**

383-2018

### **OFFRE DE SERVICE – PARC INTERGÉNÉRATIONNEL**

Il est proposé par la conseillère, Johanne Leduc.  
Appuyé par la conseillère, Heather L'Heureux.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de retenir l'offre de service professionnel de *Éric Labesse Architecte Paysagiste inc.* pour le réaménagement du parc intergénérationnel pour la somme de 15 750.00 \$ taxes en sus, tel que mentionné à leur document du 29 novembre 2018.

Code budgétaire : 02 70150 410

Adoptée

---

## **TOUR DE TABLE**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

---

384-2018

### **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE DÉCEMBRE 2018**

Le maire, Gino Moretti demande la levée de la séance.  
Il est proposé par le conseiller, François Boileau, de lever la séance.  
Le maire ne votant pas, il est résolu unanimement de lever la séance.  
Il est 20 h 40.

Adoptée

---

Gino Moretti  
Maire

---

Lyne Viau  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Gino Moretti, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.